

Spécial Encadrement

L'encadrement doit au moins avoir 2,2% d'augmentation et non 1,8% !

AUCHAN CADRES

Pour les augmentations 2022, la DRH ARF a fixé **1,8%** minimum pour les entreprises sous l'accord de 1986 (Hypers, ARS/ARA, ARL) et **2,2%** minimum pour les entreprises qui ne sont pas sous l'accord de 1986 (Supers, E-Commerce, proxi).

La CFDT a interpellé l'inspection du travail concernant l'application de cet accord de 86 suite à la scission d'Auchan France (ARS, ARA, ARL, et mise en place des zones de vie).

Cet accord antédiluvien signé avec SAMU Auchan (qui n'existe plus depuis 1997 suite au rachat de Docks de France) n'a jamais été renégocié !

En principe, les conventions ou accords collectifs ne sont pas automatiquement transférés : leur maintien en vigueur relève d'un régime particulier.

Il n'est pas normal qu'un accord vieux de 36 ans, négocié sans la CFDT dans une entreprise qui n'existe plus, continue d'être appliqué sans qu'on en rediscute, d'autant que **cet accord a engendré de nombreux problèmes**, dûs notamment à son article 6.1 qui permet à l'entreprise de fixer les grilles de salaires sans négociation, et de ne pas être obligatoirement tenue de respecter les minimas qu'elle a pourtant elle-même fixés ! (ce qui a abouti, il y a quelques années, à ce qu'environ 20% des cadres soient payés jusqu'à 395 € en dessous du salaire minimum mensuel garanti par la convention collective de branche. Et ça serait toujours le cas si la CFDT n'était pas intervenue).

L'inspection du travail a déjà indiqué que cet accord de 86 ne lui semblait pas s'appliquer aux sociétés ARS et ARA. Ca doit être le même constat concernant les Hypers et ARL...

Pour la CFDT, la première conséquence est que les agents de maîtrise et cadres doivent avoir 2,2% d'augmentation minimal de salaire et non 1,8%.

La deuxième est qu'aucun salarié ne doit avoir 0 d'augmentation.



**Quoiqu'il en soit, on reste largement en dessous de l'inflation !
3,6% sur un an à fin février !!!!**

Pour la CFDT il faut revoir le taux d'augmentation à la hausse pour TOUS, sinon ça reste de la perte de pouvoir d'achat pour tous les salariés...

Cfdt:

1^{er} SYNDICAT EN FRANCE cfdt.auchan.cadres@free.fr
06 22 14 02 01

Cfdt:

**NUMERO 1
CHEZ LES CADRES**